

D/CC.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET N°76-68 du 8 Mars 1976

portant Inscription au Tableau d'Avancement
pour l'Année 1976 de ~~Sous-Officiers~~ des Forces
Armées Populaires du BENIN.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1976 ;
- VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 76-6 du 26 Janvier 1976 en ses dispositions relatives aux F.A.P. ;
- VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Populaires du BENIN ;
- VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des Personnels Militaires des FAP et l'Ordonnance N° 70-15/D/DN du 16 MARS 1970 qui l'a modifiée ;
- VU l'Arrêté n° 492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale du BENIN ;
- VU le Décret n° 392/PR-DN du 26 Décembre 1968, portant Statuts Particuliers du personnel militaire de la Gendarmerie Nationale du BENIN ;
- VU le Décret n° 71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des personnels militaires en différents Corps ;
- SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T

ARTICLE 1er : Sont inscrits au Tableau d'Avancement pour l'Année 1976, les personnels militaires dont les noms suivent :

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT.

I.- GENDARMERIE NATIONALE :

Les Adjoints-Chefs :

- TIAFOU N. Lucien,
- ATANILUETO Toussaint.

.... /

II.- ARMÉE DE TERRE.

Les Adjudants-Chefs :

- ~~Ja~~ SILVA Denis,
- FIFATIN Tossou Paul,
- SOUAIBOU Bio.

ARTICLE 2 : La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

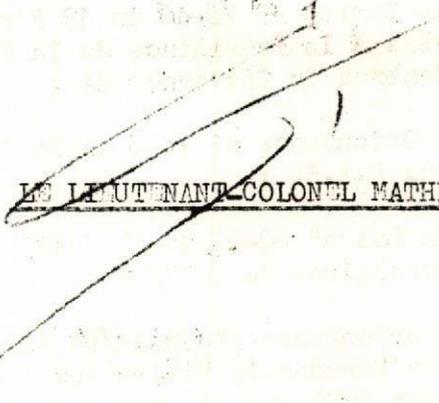
FAIT A COTONOU, le 8 MARS 1976.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DES FINANCES,



LE LIEUTENANT-COLONEL MATHIEU KERÉKOU.-



Intendant Militaire de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU.

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 GNR 4 Cab.Mil. 4 Ministères 15 EMAT-EMGN-EMSC 12 Intéres-
sés 6 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc.5 DB-DCF-Solde 3
DIM 4 Trésor 4 DI 4 JORPB 1